



AGROÉCOLOGIE - Réussir la transition et s'adapter aux effets du changement climatique

Rédacteurs : VIVEA - Délégation Sud-Est - Région SUD PACA
Destinataires : prestataires de formation
Date de création 10/2020
Date de révision : 10/2021

1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 547 000 contributeurs dont 26 197 en région PACA. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).

L'origine de l'appel d'offre

L'agriculture méditerranéenne se caractérise par une grande diversité et par un contexte pédoclimatique, économique et social particulier qui en fait sa force et sa faiblesse.

Le climat sec est combiné à des épisodes météorologiques extrêmes renforcés par le changement climatique. La ressource en eau est hétérogène sur le territoire et doit être partagée avec d'autres usagers. Les sols sont fragiles, appauvris par certaines pratiques et altérés par les intempéries. L'efficacité énergétique faible et la fluctuation des prix des intrants impactent directement les résultats économiques.

Certain-e-s entrepreneur-e-s explorent déjà depuis plusieurs années des pratiques agroécologiques telles que le non travail du sol, la protection biologique intégrée, les couverts végétaux, la phytothérapie,... Le nombre des GIEE et d'exploitations engagées dans les réseaux DEPHY ou ferme 30 000 en témoignent ainsi que le nombre d'entreprises qui s'impliquent dans des certifications environnementales type HVE.

Au travers de cet appel d'offre, le Comité régional VIVEA PACA réaffirme, sa volonté d'accompagner par la formation un plus grand nombre d'agriculteurs et d'agricultrices pour réussir la transition agroécologique. Il souligne l'importance d'accélérer l'évolution des systèmes pour qu'ils s'adaptent aux impacts du changement climatique, contribuent à la préservation et à la régénération des ressources naturelles (eau, sol, biodiversité,...), et participent à la diminution de l'empreinte écologique (captation de carbone dans le sol,...) tout en garantissant une rentabilité économique.

L'objectif général de l'appel d'offre

Développer une offre de formation qui permette à un grand nombre d'agriculteurs et agricultrices de s'approprier les pratiques agroécologiques et une réflexion systémique qui sécurise la transition de leur système.

Cette offre conduira les stagiaires à :

- Identifier les enjeux et les performances de leur système soumis aux impacts du changement climatique en contexte méditerranéen;



- ▶ Mettre en œuvre dans la durée des pratiques agroécologiques.

Propositions attendues

Le public

Tous les contributeurs et contributrices de la région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur.

Le recrutement du public

Pour mobiliser le public, il est préconisé de s'appuyer des groupes existants en articulation avec d'autres dispositifs de développement comme des journées techniques, des démonstrations de matériel, du conseil individuel, l'animation de communautés de pratiques – CETA, CUMA, GDA, GIEE, autres collectifs, groupes situés dans des zones à enjeux, soumis à des contraintes ou injonctions- (bassins versants), ou inscrits dans des démarches économiques soumises à cahier des charges (AOP, labels...) ou engagés dans les démarches environnementales type HVE au sein de filières, territoires et coopératives.

Les modalités de mobilisation du public et de partenariat proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *Public visé et zone géographique* ».

Le périmètre géographique

La région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur

Les objectifs de formation

La formation doit permettre aux stagiaires d'aborder la transition agroécologique par une des deux entrées suivantes :

- ▶ Identifier les déséquilibres actuels de son système de production :
 - ▶ Identifier l'état du capital de sol, eau, énergie, air, biodiversité,... de son activité agricole en clarifiant les points essentiels des cycles de l'eau, air, carbone, azote,...
 - ▶ Repérer quelques indicateurs qui témoignent des déséquilibres et les marges de progrès pour améliorer les performances (techniques, économiques, environnementale, sociales,...) de ses productions

Et/ou

- ▶ Analyser les impacts du changement climatique sur son système de production
 - ▶ Identifier les impacts du changement climatique sur son exploitation et la gestion globale de la ressource en eau

La formation doit permettre obligatoirement aux stagiaires également de :

- ▶ Identifier des techniques agroécologiques qui permettent d'adapter son système aux impact du changement climatique ou ou aux déséquilibres biologiques et à en améliorer les performances
- ▶ Définir les conditions de mise en œuvre des pratiques (technique, organisation, coût, cadre juridique ou administratif,...)
- ▶ Construire un plan d'actions et définir des indicateurs de suivi de rééquilibrage (indicateurs de productivité, biodiversité, économie d' eau, commercialisation,...)



Les modalités pédagogiques

Les modalités pédagogiques attendues et exigées devront être impliquantes, permettre de faire le lien entre les apports pédagogiques et les situations des stagiaires et reposer à minima sur :

- ▶ des méthodes pédagogiques qui permettent une appropriation au regard de sa situation spécifique (exercice sur sa situation de production, méthode de résolution de problème,...);
- ▶ et/ou l'appropriation d'une méthode d'autodiagnostic agroécologique de son système
- ▶ et/ou des apports adaptés au contexte pédoclimatique méditerranéen.

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *Méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».

La durée de la formation

La durée minimum doit être de 14 h ou 18 heures pour des formations incluant un temps de transfert des acquis. Vous pouvez vous référer aux conditions de mise en œuvre des temps de transfert des acquis de

Les modalités d'évaluation

Il est préconisé :

- ▶ une évaluation des compétences acquises et des changements de pratiques envisagées réalisée soit sur un temps conséquent lors du temps collectif (minimum 1h), soit grâce à une modalité particulière type temps de transfert des acquis.
et/ou
- ▶ une évaluation des acquis reposant sur la complétude d'un document fil conducteur et des fiches de synthèse donnant des indications sur les changements envisagés et les conditions retenues de mise en œuvre.

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *Critères et modalités d'évaluation des résultats* ».

Les compétences des formateurs

Les formateurs et formatrices devront être des experts de la thématique abordée et qualifiés par rapport aux objectifs visés. Leur posture facilitera l'appropriation des connaissances, et l'autonomie de réflexion. Même s'ils mobilisent tout au long de la démarche leur expertise sur le sujet garantissant ainsi la pertinence des choix, ils devront davantage interroger les agriculteurs sur leurs pratiques et les aider à construire leur propre scénario vers la transition agroécologique. S'ils sont plusieurs, l'un d'entre eux assurera le lien entre les différent-e-s intervenant-e-s, il coordonnera l'accès aux ressources pour les stagiaires et facilitera l'échange et la co-construction.

Il est attendu que les formateurs utilisent et s'appuient sur des résultats de recherche et d'expérimentation régionales ou de régions voisines au contexte pédoclimatique méditerranéen.

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans la partie « *Moyens d'encadrement* » de la demande de financement en faisant état de la recherche ou expérimentation exploitée.



La période de réalisation

Les formations devront se réaliser entre le 01/01/2022 et le 31/03/2023 et démarrer avant le 31/12/2022.

Autres critères

Il est préconisé par le Comité, au regard de la situation régionale, d'aborder le volet changement climatique en permettant aux stagiaires d'analyser les impacts du changement climatique sur son système de production et les possibilités d'adaptation.

2. Sélection

Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ Les modalités pédagogiques
- ▶ Les compétences des formateurs

L'implication des organismes

Les organismes de formation pourront être sollicités pour un bilan du dispositif ou des témoignages en vue d'une capitalisation et d'une diffusion des résultats. Toute réponse à ce cahier des charges doit impérativement faire l'objet d'un contact préalable avec la conseillère VIVEA du territoire concerné.

3. Conditions d'achat et de prise en charge

Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mis à disposition par le Comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Le prix d'achat plafond et la prise en charge plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique sont fixés à 36 TTC par heure/stagiaire.

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de + 2 € de l'heure/stagiaire pour chaque critère présent dans la proposition de formation et définis dans cet appel d'offre :

- ▶ les modalités spécifiques de mobilisation des stagiaires telles que définies dans cet AOS
- ▶ les modalités d'évaluation définies dans cet appel d'offre spécifique
- ▶ l'intégration du volet changement climatique

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation s'applique à cet appel d'offre spécifique.



Par décision du Conseil d'administration, un stagiaire contributeur est financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge de 2250 €. Tout excédent sera à la charge du stagiaire au titre d'une contribution stagiaire additionnelle. S'agissant d'un plafond annuel, il n'y a aucun report possible d'un exercice à l'autre.

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

Cas des séquences transfert des acquis

Le montant de prise en charge des temps de transfert des acquis et des temps de formation en collectif est à différencier. Le montant maximum d'achat et de prise en charge par VIVEA des temps de transfert des acquis est fixé à 80 € TTC maximum par heure/stagiaire.

Cas des formations mixtes digitales (FMD)

Le financement des temps en distanciel des FMD et des temps de formation présentiel est à différencier, pour les modules en distanciel le montant maximum d'achat et de prise en charge est de 45 € TTC par heure/stagiaire.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- ▶ sur une session des 16 sessions d'instruction (excepté en Août) (calendrier accessible [ici](#))
- ▶ dans la priorité «P3 PRESERVER L'ENVIRONNEMENT LE CLIMAT ET LE BIEN ETRE ANIMAL»
- ▶ sur l'appel d'offre permanent du Comité VIVEA régional PACA (R093)
- ▶ en cochant le projet intitulé « AGROECOLOGIE/MULTIPERFORMANCE »

Toute réponse à cet appel d'offres doit systématiquement faire l'objet d'un rendez-vous avec une conseillère VIVEA de la région en amont de la saisie de demande de financement.

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Sandrine PAGE
06 77 80 31 39
s.page@vivea.fr
Départements 04,13, 84

Florence GIRAUD
06 75 66 48 89
f.giraud@vivea.fr
Départements 05,06, 83